

28 mai 2020 -09:11

Coronavirus : des nouveaux vols début juin pour les Belges bloqués au Maroc

Le Médiateur fédéral reçoit depuis plusieurs semaines des questions et plaintes de personnes bloquées au Maroc et qui veulent rentrer en Belgique. Le SPF Affaires étrangères et l'Ambassade de Belgique au Maroc font de leur mieux pour traiter les nombreuses demandes et faciliter les rapatriements. Ils viennent d'annoncer, ce 26 mai 2020, de nouveaux vols au départ de Casablanca début juin. Si vous êtes bloqué au Maroc, il est donc important de signaler votre présence à l'ambassade.

Avec la crise du coronavirus, certaines vacances et visites familiales ou professionnelles se sont transformées en cauchemar. Des milliers de Belges, de Belgo-marocains et de Marocains résidant en Belgique se sont retrouvés bloqués au Maroc il y a deux mois. Très sollicités, le SPF Affaires étrangères, l'Ambassade de Belgique à Rabat et le Consulat général à Casablanca ont travaillé sans relâche. Depuis le début de la crise, ils ont déjà réussi à organiser sept vols au départ du Maroc et à rapatrier 3 050 personnes. Mais tout le monde n'a pas encore pu rentrer.

Confinés au Maroc

Le Maroc reste en confinement, ses frontières sont fermées et l'état d'urgence sanitaire est maintenu au moins jusqu'au 10 juin.

Les Belges confinés depuis deux mois au Maroc rencontrent différents problèmes. Certains se retrouvent dans une situation financière précaire car ils ne peuvent pas reprendre leur activité professionnelle en Belgique, d'autres font face à des problèmes de santé et des parents restent séparés de leurs enfants.

La communication du SPF Affaires étrangères et de l'Ambassade de Belgique a parfois suscité incompréhension et inquiétude. Des personnes ont eu peur de ne plus pouvoir être rapatriées. Le Médiateur fédéral a demandé au ministre des Affaires étrangères que les personnes encore bloquées soient rapidement contactées et informées clairement de la situation.

Nouveaux vols de Casablanca début juin

Ce 26 mai 2020, l'Ambassade de Belgique et le SPF Affaires étrangères ont annoncé que de nouveaux vols de rapatriement auront lieu début juin au départ de Casablanca. Le SPF Affaires étrangères a commencé à contacter les personnes qui s'étaient déjà inscrites auprès de l'ambassade.

Que devez-vous faire ?

Si vous avez déjà demandé un rapatriement à l'Ambassade de Belgique et que le SPF Affaires étrangères vous a contacté par téléphone, vous ne devez plus rien faire. Vos coordonnées seront transmises à la compagnie aérienne TUI Fly qui vous contactera ensuite.

Si vous n'avez pas encore reçu d'appel du SPF Affaires étrangères ou si n'avez pas encore signalé votre présence au Maroc et que vous souhaitez rentrer, vous devez remplir dans les plus brefs délais le [nouveau formulaire de rapatriement sur le site de l'ambassade](#). TUI Fly prendra ensuite contact avec vous.

Plus d'infos sur le site de l'Ambassade de Belgique au Maroc

- > [Consultez les informations sur les nouveaux vols prévus début juin au départ de Casablanca](#)
- > [Remplissez le formulaire pour demander un rapatriement](#)
- > [Consultez les réponses aux questions les plus posées à propos du coronavirus au Maroc](#)

Le Médiateur fédéral
Rue de Louvain 48 bte 6
1000 Bruxelles
Belgique
02 289 27 27
<http://www.mediateurfederal.be>

Herlinde Martens
Communication NL
+32 2 289 67 59
herlinde.martens@federaalombudsman.be

Pierre Charlot
Communication FR
0497 33 75 29
02 289 27 39
pierre.charlot@mediateurfederal.be